

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 30 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 42	Date convocation : 23/10/2023
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 23/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Philippe Bousquier, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°116-2023 – Administration générale / Gouvernance**  
**Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes**  
**du Confluent et des Coteaux de Prayssas**  
 Annexe 1 : Procès-verbal de l'élection

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 06/11/2023*  
*Publication : 06/11/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel jusqu'à 19h12-délibération 117-2023		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
	ARCAS Elisabeth		X	Pouvoir à LIENARD Pascale	
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X	Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Suppléé par THOUEILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		42	4		
<i>(Arrivée de LÉVEUR Brigitte en cours de séance)</i>					

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°116-2023 – Administration générale / Gouvernance**  
**Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes**  
**du Confluent et des Coteaux de Prayssas**  
 Annexe 1 : Procès-verbal de l'élection

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 06/11/2023*  
*Publication : 06/11/2023*

### Exposé des motifs :

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que les Vice-Présidents et, le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.



**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2019-10-14-009 en date du 14 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;  
**Vu** les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT ;  
**Vu** les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des Vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire,

**1. Proclame** les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Philippe Bousquier en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Monsieur Christian Girardi en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jacques Larroy en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Madame Jacqueline Seignouret en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Christian Lafougère en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Francis Castell en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Philippe Lagarde en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Stéphane Rossato en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre Causero en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président,

**2. Installe** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-Présidents dans l'ordre de la liste ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

